



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 26 avril 2019

Convocation des conseillers :
le 26 avril 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 3 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Vera Spautz, Jeff Dax, Luc Majerus, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.4. Relevé et rôle supplétif; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2017 à 2018 au montant de € 1.212,90;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2017 à 2018 au montant de € 1.212,90.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 08/05/19

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre